
RESUME DU RAPPORT

1. LE PROCESSUS DU MAEP ET SA MISE EN ŒUVRE AU BURKINA FASO

- 1.1 Lors du Sommet inaugural de l'Union Africaine (UA) tenu à Durban en Afrique du Sud, en juillet 2002, le Comité de mise en œuvre du NEPAD a adopté la Déclaration sur la Démocratie et la Gouvernance Politique, Economique et d'Entreprises. Dans un effort de promouvoir la qualité de la gouvernance en Afrique, le Comité de Mise en Oeuvre des Chefs d'Etat et de Gouvernement (HSGIC) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) tenu à Abuja, Nigeria, en mars 2003, a endossé la Déclaration de Durban, et adopté le Mémoire d'Entente (MdE) sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Par la suite, les principaux documents exposant les principes de base, les processus et les objectifs du MAEP, y compris le Document de Base du MAEP, le Document relatif à l'Organisation et aux Procédures du MAEP (Document O&P), ainsi que le document sur les Objectifs, Normes, Critères et Indicateurs du MAEP (Document OSCI) ont été également adoptés par les Chefs d'Etat.
- 1.2 D'emblée, les Etats Membres de l'UA peuvent adhérer volontairement au MAEP qui est un mécanisme d'autoévaluation par les Africains et pour les Africains. Celui-ci a pour objectif principal de s'assurer que les politiques et pratiques des pays participants sont conformes aux valeurs, codes et normes de gouvernance politique, économique, de l'entreprise et du développement socio-économique comme énoncés dans la Déclaration sur la Démocratie et la Gouvernance Politique, Economique et d'Entreprises. De ce fait, son but ultime est d'encourager les pays participants à procéder à l'adoption des politiques, normes et pratiques menant à la stabilité politique, la croissance économique élevée, le développement durable, et l'intégration économique sous-régionale et continentale accélérée, à travers l'échange d'expériences et le renforcement des pratiques réussies.
- 1.3 Jusqu'à présent, 28 pays africains membres de l'UA y ont volontairement adhéré. L'adhésion signifie l'engagement pour l'Etat signataire, de se soumettre à des évaluations périodiques de ses Pairs, et d'être guidé par des instruments convenus en vue d'appliquer dans le cadre de son Programme d'Action, une bonne gouvernance politique, économique, de l'entreprise, ainsi que de développement socio-économique.
- 1.4 Le processus du MAEP comporte cinq phases successives qui commencent par la phase préparatoire et se terminent par la cinquième phase pendant laquelle le rapport est officiellement et publiquement examiné par les principales structures régionales et sous-régionales. Le présent rapport du pays marque la troisième phase du processus du MAEP au Burkina Faso. Il présente les conclusions de la MEP au Burkina ainsi que les recommandations du

Panel. Le rapport est structuré en sept chapitres. En plus du sommaire, et des deux premiers chapitres portant respectivement sur la mise en œuvre du processus du MAEP au Burkina Faso et le Contexte historique du Burkina moderne, les quatre chapitres suivants évaluent les réalisations et les défis importants dans les quatre domaines d'intérêt du MAEP : Démocratie et Gouvernance Politique ; Gouvernance et Gestion Economiques ; Gouvernance des entreprises ; et Développement Socio Economique. Le Chapitre 7 comporte une discussion des questions transversales identifiées comme étant cruciales au regard de leur impact sur la gouvernance dans le pays, et l'attention immédiate et urgente qu'elles requièrent. Le Rapport se termine enfin par une Conclusion Générale.

1.1 La mise en œuvre du processus du MAEP au Burkina Faso

- 1.5 Le Burkina Faso a signé le Protocole d'Accord le 20 mars 2003. Après son adhésion au MAEP, le Burkina a désigné un Point Focal, le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine. Après quelque temps d'activité ralentie, le MAEP a repris son rythme à la suite de deux décrets présidentiels du 25 mai 2007 instituant, respectivement, un Conseil National du MAEP et un Secrétariat Permanent qui lui apporte un appui technique et administratif. Composé de 28 membres issus de différents secteurs de la société burkinabè dont quatorze proviennent des institutions publiques (gouvernement et parlement), quatre du secteur privé (organisations patronales et opérateurs économiques indépendants), et neuf de la société civile. Le CN-MAEP est présidé par le Directeur du Cabinet du Chef de l'Etat.
- 1.6 L'exercice d'autoévaluation n'aurait pu réussir sans l'appui des institutions techniques compétentes, intègres et crédibles. Dès octobre 2007, le Conseil national a fait appel à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), au Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et au Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES). Ces institutions ont été mandatées pour s'occuper respectivement de la gouvernance des entreprises, du développement socio-économique, de la gouvernance démocratique et politique et de la gouvernance et gestion économiques.
- 1.7 C'est du 19 au 22 juin 2006 que le Professeur Mohamed Seghir BABES, Membre du Panel d'Eminentes Personnalités du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), en charge de l'exercice MAEP du Burkina, a séjourné au Burkina Faso, à la tête d'une délégation de six (6) personnes, en mission de soutien à la mise en œuvre du processus d'évaluation.
- 1.8 Les 10 et 11 janvier 2008, le projet de rapport national d'autoévaluation a été soumis pour validation à près de 200 acteurs nationaux et locaux, relevant aussi bien de la sphère étatique que non-étatique. Un programme d'action national dans chacun des domaines thématiques du MAEP a été proposé dans

le but, d'une part, de renforcer les acquis engrangés, de même que les bonnes pratiques existantes, et de relever les défis identifiés dans les domaines souffrant de déficits notoires, d'autre part.

1.2 Mission d'Evaluation du Pays (MEP)

- 1.9 La Mission d'Evaluation du Burkina Faso a été conduite en binôme par le Professeur Mohamed Seghir BABES et Mme Marie Angélique SAVANE, membres du Panel des Personnalités Eminentes du MAEP, du 18 février au 16 mars 2008. Le Burkina Faso devenant ainsi le neuvième pays à être évalué. La Mission était composée de dix-neuf (19) experts africains, originaires de douze Etats membres de l'Union Africaine, et provenant du Secrétariat Exécutif du MAEP, des partenaires stratégiques et des experts indépendants, choisis pour leur compétence et leur expérience dans le domaine de la gouvernance, dans les différents domaines thématiques couverts par le MAEP. Ce sont M. Mbaya J. Kankwenda, M. Donatien Bihute, M. Ousmane M. Diallo, M. Yenikoye Ismael Aboubacar, M. Karim Ben Kahla, M. Léopold Donfack Sokeng, M. Babacar Gueye, M. Guy Fortunat Ranaivomanana, Mme Houda Mejri, M. Daniel Gbetnkom, M. Moïse Nembot, Mme Sylvie Kinigi, M. Kango Lare-Lantone, M. Mahmoud Ben Romdhane, M. Omar Saïp Sy, M. Dalmar Jama et Mme Atany Kagnaguine.

1.3 Activités réalisées au cours de la Mission d'Evaluation

- 1.10 Les travaux de la Mission ont démarré par le lancement officiel de l'évaluation par le Président de la République en présence des corps constitués et des acteurs du développement, suivi d'une conférence de presse. Le Chef de l'Etat a accordé des audiences à la Mission, y compris un déjeuner de travail, suivie de l'audience chez le Premier Ministre. Ensuite la mission s'est entretenue avec les Présidents des institutions de la République, la société civile et le secteur privé.
- 1.11 Après la prise de contact, la mission a tenu des séminaires avec les membres du gouvernement dans son ensemble (35 ministres et ministres délégués ont pris part à ces séminaires) au cours desquels l'Equipe d'évaluation a procédé à un dialogue approfondi avec les ministres sur les orientations stratégiques du pays, les enjeux et les défis de la gouvernance, ainsi que sur les programmes en cours.
- 1.12 La Mission a travaillé par étapes : l'étape de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, l'étape régionale et la phase de restitution de la mission. A Ouagadougou, la Mission a tout d'abord rencontré le Point Focal et le Conseil National du MAEP pour discuter le rapport d'autoévaluation. Ensuite, pendant les cinq jours suivants, la Mission a rencontré l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, en séance plénière, puis en ateliers thématiques.

- 1.13 L'Equipe d'évaluation a pour la suite sillonné les treize régions du pays où elle a des réunions dans les chefs-lieux suivants : Zignaré, Kaya, Dori. Bobo-Dioulasso, Banfora, Gaoua, Ouahigouya, Koudougou, Dédougou, Tenkodogo, Fada, Manga et Ouagadougou. Elle a, à chaque fois, rencontré l'ensemble des parties prenantes en séance plénière d'abord, puis en ateliers thématiques, et enfin en session plénière de restitution au cours de laquelle se faisait la validation des résultats des travaux en ateliers. Partout où elle s'est rendue, la Mission a constaté avec grande satisfaction que, non seulement les populations avaient répondu massivement à l'invitation du MAEP, mais qu'elles ont également répondu aux attentes des évaluateurs, en analysant la situation de la gouvernance avec maîtrise et de manière articulée.
- 1.14 Enfin, une réunion de restitution s'est tenue à la fin du séjour lors d'une séance de travail présidée par le Président du Faso, à laquelle a participé le Premier Ministre et le Président du Conseil National du MAEP. Au cours de cette séance, l'équipe d'évaluation a présenté les principaux résultats provisoires des consultations, en mettant l'accent sur les grands acquis du Burkina Faso, mais aussi sur les défis identifiés par l'évaluation. Dans son intervention, le Chef de l'Etat burkinabè a réaffirmé sa volonté de faire du MAEP un instrument de bonne gouvernance dans son pays, et de jouer un rôle majeur dans la promotion du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs dans la sous-région. Il a souligné que les Burkinabè s'engageaient à élaborer un programme d'action dynamique, afin de mettre en œuvre les recommandations qui seront issues de l'évaluation du MAEP.
- 1.15 Le Rapport qui résulte de la mission d'évaluation est organisé de la manière suivante. Le Chapitre introductif est suivi de quelques repères historiques qui font l'objet du chapitre deux. Viennent ensuite les conclusions de la Mission d'Evaluation dans les quatre domaines d'intérêt du MAEP qui constituent les chapitres trois à six de ce Rapport : Démocratie et Gouvernance Politique; Gouvernance et Gestion Economiques; Gouvernance des Entreprises ; et Développement Socio-économique. Chacun de ces quatre chapitres thématiques est introduit par la présentation des enjeux et défis auxquels le pays doit faire face, suivie de l'analyse de la situation du Burkina Faso en ce qui concerne la signature et la ratification des normes et codes retenus dans la méthodologie du MAEP. L'analyse de chaque objectif qui s'ensuit commence par un bref résumé du rapport d'autoévaluation du pays, suivi des conclusions et se termine par les recommandations. Etant donné que l'un des objectifs du MAEP est la diffusion des meilleures pratiques sur le continent, les meilleures pratiques du Burkina Faso sont également citées et des encadrés font ressortir les aspects de la gouvernance spécifiques au Burkina Faso qui méritent d'être mis en relief.
- 1.16 Le chapitre sept est l'analyse des questions transversales qui se retrouvent dans deux ou plusieurs thèmes et qui nécessitent une prise en charge globale et le chapitre huit ou Conclusion Générale est consacré aux contraintes et perspectives.

- 1.17 Il est indispensable de reconnaître ici deux faits marquants du processus de l'exercice MAEP au Burkina. D'abord c'est l'engagement personnel du Chef de l'Etat qui a réaffirmé sa foi dans l'exercice et son coté porteur pour l'avenir du pays et de l'Afrique. A ce titre il a insufflé la meme foi aux autres institutions de la Républiques, en commençant par le Gouvernement qui s'est montré très mobilisé pour contribuer au bon déroulement de la MEP. Ensuite, c'est l'espoir immense témoigné par les parties prenantes dans toutes les Régions, que quelque chose de nouveau était en train de naitre avec l'évaluation du système de gouvernance dans leur pays, exprimant leur détermination à prendre pleinement part aux nouvelles méthodes de dialogue, de travail et de co-évaluation qu'ils attendent de la mise en œuvre des recommandations de la mission. La MEP tient à souligner ces deux faits caractéristiques du processus MAEP au Burkina Faso.

2. CONTEXTE HISTORIQUE ET DEFIS ACTUELS DU BURKINA

2.1 Le contexte historique

- 2.1 **L'histoire coloniale de la Haute-Volta** est indissociable de celle des pays qui ont subi la colonisation. Toutefois, elle comporte des spécificités qui continuent à peser comme défis contre la bonne gouvernance et contre le DHD. C'est notamment, le démantèlement par la colonisation dès 1932 des structures administratives et sociales de la Haute-Volta, avec le rattachement de ses différentes parties respectivement à la Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, en vue de combler les besoins en main d'œuvre pour le développement des cultures d'exportation et des cultures industrielles au profit de la métropole, et ce jusqu'en 1947, l'année de sa réunification. Son statut de République autonome a été rétabli en 1958, à la veille de son accession à l'indépendance en 1960.
- 2.2 **L'époque post-coloniale (1960-1991)** du Burkina Faso a connu trois républiques et six régimes d'exception. La période la plus agitée (1982-1987) commence en 1982 avec l'avènement du Conseil du Salut du Peuple (CSP) et la prise du pouvoir par le Capitaine Thomas SANKARA en 1983, comme Président du Conseil National de la Révolution (C.N.R 1983-1987). Cette période sera marquée par de profondes réformes sociales, notamment avec l'organisation administrative et territoriale, le découpage du pays en trente provinces et la création des secteurs urbains. Le 4 août 1984, le pays prendra le nom de Burkina Faso c'est-à-dire « la patrie des hommes intègres ». Néanmoins, les réformes sociales engagées par le C.N.R ne furent pas accueillies avec enthousiasme par tous les Burkinabé, et les divisions internes au C.N.R conduisirent au renversement et à l'assassinat de Thomas Sankara.
- 2.3 Avec l'avènement du Front Populaire en octobre 1987, le Capitaine Blaise COMPAORE engage le pays sur la voie de la construction d'un Etat de droit constitutionnel, avec l'édification d'une démocratie pluraliste, la mise en place

d'institutions républicaines, et l'instauration d'une gouvernance politique participative. L'année 1991 marqua une étape importante dans l'histoire politique avec l'adoption d'une nouvelle Constitution en juin 1991 qui consacre ces piliers de la bonne gouvernance démocratique.

2.2 La dynamique actuelle et ses pesanteurs

- 2.4 ***Les pesanteurs et enjeux d'ordre politique.*** Un des grands enjeux est la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Les efforts fournis à cet égard sont louables. Néanmoins, le chemin est encore long pour réussir à enraciner le jeu démocratique sur la séparation et l'indépendance effectives des pouvoirs constitutionnels, ainsi que sur un véritable pluralisme politique. Le sentiment d'une stabilité remarquable basée sur une sorte de « verrouillage » politique frappe à l'observation du système de gouvernance au Burkina, et cela comporte des risques. Le deuxième enjeu réside dans la gangrène de la corruption qui crée une méfiance entre les gouvernants et les gouvernés et sépare le système de gouvernance du parti majoritaire avec les citoyens. Le troisième enjeu/ défi porte sur l'implication de la femme et de la jeunesse dans le processus de développement comme partenaires et acteurs à part entière. Enfin, une autre catégorie d'enjeux majeurs réside dans l'enracinement d'une gouvernance politique et démocratique qui délivre les dividendes du développement humain durable aux citoyens.
- 2.5 ***Les pesanteurs et enjeux de gouvernance économique.*** La première catégorie d'enjeux est de construire un consensus entre les différentes composantes de la société, autour de la vision définie par les autorités pour la construction d'une économie émergente à l'horizon 2025, sa déclinaison en stratégies et programmes cohérents ainsi que la définition d'institutions responsables et bien coordonnées pour sa mise en œuvre. Le deuxième enjeu réside dans la réalisation d'une croissance économique élevée et soutenue, qui favorise une distribution équitable, aussi bien du point de vue social que géographique. Cette croissance devrait se baser sur une politique de multipolarité qui repose sur des secteurs porteurs impliquant la majorité de la population, et qui sont susceptibles de stimuler la création d'emplois.
- 2.6 Le troisième enjeu/défi réside dans la capacité de venir à bout du problème d'enclavement en valorisant la centralité géographique du pays en Afrique de l'Ouest, qui lui offre des opportunités, et lui permet de développer des mécanismes d'intégration de proximité comme partie du processus d'intégration sous-régionale. La quatrième catégorie d'enjeux porte sur la nature du DHD à promouvoir, le principal défi résidant dans la capacité de passer du CSLP inspiré par les programmes d'ajustement structurel, à une authentique stratégie de DHD. La cinquième catégorie d'enjeux réside dans la capacité de mobilisation de ressources, aussi bien humaines, matérielles, que surtout financières, le défi pour le Burkina Faso étant de pouvoir stimuler l'ingéniosité de ses ressources humaines comme force du DHD, et d'élargir et de diversifier les bases de mobilisation des ressources financières.

- 2.7 ***Les pesanteurs et enjeux de la gouvernance des entreprises.*** La construction d'une économie émergente à l'horizon 2025 demande que l'entreprise en général et l'entreprise privée en particulier jouent pleinement leur rôle de moteur de la croissance, et de la croissance inclusive et distributrice de ses fruits. A cet égard, le premier enjeu du Burkina d'aujourd'hui et de demain est celui de savoir faire du secteur privé le moteur de la croissance économique, mais surtout de la croissance distributive, socialement et régionalement, à travers la construction de partenariats porteurs pouvant lui permettre de contribuer à la réalisation des perspectives d'un pays émergent.
- 2.8 En second lieu il faut aussi que dans ce partenariat, l'Etat puisse promouvoir une gouvernance des entreprises qui soit suffisamment incitatrice pour attirer plus d'IED en capitalisant les avantages de sa stabilité politique, sa centralité géographique, sa main d'œuvre moins chère et l'esprit de créativité de ses ressources humaines. Le troisième enjeu réside dans la capacité de mobiliser son immense diaspora, pour le transfert du capital, en vue d'en faire un levier important dans la croissance économique distributive.
- 2.9 Le quatrième enjeu/défi réside dans la capacité de l'entreprise burkinabé à surmonter par elle-même ses nombreuses faiblesses pour contribuer aux efforts de croissance distributive et de DHD. Enfin, le devenir du secteur informel dans l'économie constitue un enjeu majeur, le grand défi étant de promouvoir des politiques susceptibles d'en faire la véritable pépinière des futures PME du pays.
- 2.10 ***Les pesanteurs et enjeux d'ordre développemental.*** Le pays a montré qu'il est à même de prendre à bras le corps un des premiers enjeux et défis en matière de développement socio-économique : avoir foi en ses capacités pour construire le DSE avec l'autonomie voulue. Mais cette confiance devrait se traduire dans la réalité, pour allier toute la société en marche vers l'horizon du Burkina Faso émergent. Le deuxième enjeu/défi porte sur la capacité du pays à garantir une distribution équitable des fruits de la croissance pour arriver à combler le « grand déficit social ».
- 2.11 Le troisième enjeu/défi réside dans la maîtrise de la « nature sahéenne » par une politique environnementale dynamique, en vue de transformer le sahel burkinabé en terre fertile pour l'agriculture et l'élevage, à travers un développement ingénieux des ressources de la nature et de l'environnement, et en particulier dans la maîtrise de l'eau. Le quatrième enjeu/défi réside dans la mise à niveau de l'instrument public de gestion du DSE qu'est l'administration publique, pour en faire l'artisan du bien-être des populations.
- 2.12 ***Les pesanteurs et enjeux d'ordre historique et culturel.*** Les enjeux et défis de cet ordre sont liés à la population et aux civilisations qui l'ont marquée. Le premier enjeu porte sur la maîtrise de la diversité de peuplement. Le défi majeur réside dans la capacité de bâtir une nation cohérente reflétant une synthèse harmonieuse et prometteuse des diverses civilisations et cultures qui proviennent de la multitude de nationalités que l'administration coloniale avait

réunies en une seule entité territoriale, de façon brutale et autour de valeurs et de projets de société extravertis.

- 2.13 Le deuxième enjeu réside dans les déséquilibres structurelles en matière de population : la croissance démographique est élevée avec un taux annuel de 2,9% ; la population est à forte dominance rurale ((79,7%) ; les femmes représentent 51,7% de la population ; 67% de la population se situe entre 0 et 35 ans. La construction du Burkina émergent de l'horizon 2025 a besoin d'une jeunesse préparée à ses responsabilités, d'une participation plus dynamique de plus de la moitié de la population burkinabé que représentent les femmes, d'une préparation encore plus solide des populations rurales qui constituent la plus grande force productrice.
- 2.14 **Face à ces défis, le Burkina Faso dispose d'atouts indéniables.** Au plan diplomatique, le Burkina Faso est devenu une *plaque tournante dans le traitement des crises sous régionales* en raison de la respectabilité de ses leaders, du caractère emblématique attaché au pays et de la stabilité politique, une situation confortée par des progrès sur le front démocratique.
- 2.15 Par ailleurs, le Burkina Faso a fait preuve d'une *ingéniosité culturelle*. A ce titre, le pays est connu pour ses performances culturelles qui sont devenues des événements non pas seulement africains mais mondiaux. On peut mentionner entre autres (i) le FESPACO qui a fait du pays la capitale mondiale du cinéma africain ; (ii) le SIAO qui est devenu de plus en plus le salon mondial de l'invention africaine ; (iii) la semaine nationale de la culture qui à son tour est devenue un événement culturel à portée africaine ; (iv) le site de sculpture sur pierre de Laongo qui devient aussi un site de sculpture mondiale sur pierre.
- 2.16 Une *confiance dans les capacités de son peuple* : le Burkina a su développer la foi en ses propres capacités et l'attachement au pays y compris auprès de ses citoyens vivant à l'étranger. Ce qui constitue une force importante dans la construction d'un pays émergent de demain, mais qu'il faut savoir capitaliser. La *centralité géographique en Afrique de l'Ouest*, avec son héritage de pays de transit et de carrefour commercial et culturel de la sous-région constitue aussi un atout pour le Burkina Faso.
- 2.17 La *gestion ingénieuse des richesses naturelles du sol et du sous-sol*, comme la maîtrise de l'eau et de l'énergie, constitue une illustration de l'importance du capital humain burkinabé qui, par son travail et son savoir-faire, a su faire de ses maigres ressources et de sa force de travail le moteur du développement. Enfin le *sens visionnaire de son leadership* mérite d'être capitalisé pour en faire un fer de lance dans les transformations requises pour la construction du Burkina Faso émergent de demain.

3. DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

- 3.1 **S'agissant des conflits internes.** La MEP a noté le caractère récurrent des conflits en milieu rural entre agriculteurs d'une part, agriculteurs et éleveurs

d'autre part. Il a été également relevé des conflits de nature politique, des conflits liés au travail, ainsi que des conflits entre civils et militaires. A cet effet, la mission a constaté l'absence d'une stratégie nationale de prévention, de gestion et de résolution des conflits. La MEP a relevé en outre, une forte potentialité de conflits due en partie à l'existence d'une majorité politique omniprésente dans l'espace politique ; ce fait majoritaire écrasant, laisse peu de place à une opposition réduite à sa plus simple expression. Une telle situation peut conduire à des dysfonctionnements en matière de gouvernance lorsque les alliances politiques sont davantage mues par des considérations de positionnement et de partage de postes de pouvoir que par le souci de l'intérêt général.

- 3.2 **Sur la démocratie constitutionnelle.** La primauté de la Constitution est affirmée par la loi fondamentale ; cependant des difficultés notables ont été relevées dans le respect de l'autorité de la loi.
- 3.3 **En ce qui concerne la Décentralisation.** Les rencontres sur le terrain ont permis de relever l'adhésion forte des populations au processus de décentralisation en cours. Les parties prenantes ont cependant mis l'accent sur les insuffisances relevées en particulier dans les domaines du transfert des ressources et des compétences, du nomadisme politique (qui déstabilise le fonctionnement régulier des conseils communaux), de l'analphabétisme des populations et de l'absence de critères de niveau d'instruction pour l'accès à la fonction de maire, de l'absence d'un cadre de concertation et de coordination entre autorités déconcentrées et structures décentralisées, de la confusion des compétences entre préfets nommés et maires élus à la tête des mêmes entités.
- 3.4 **Du point de vue de la participation,** les parties prenantes se sont félicitées de l'existence d'une Commission Nationale Electorale Indépendante, du respect du calendrier électoral, ainsi que de l'option pour un bulletin unique. Toutefois, plusieurs difficultés relatives au cadre institutionnel et au cadre juridique ont été relevées. Concernant le cadre juridique, de manière unanime, les participants ont sollicité la révision de la charte des partis et du code électoral, afin de renforcer les conditions de création des partis politiques, notamment en y incluant une plus grande représentativité et inclusivité au départ. La MEP a noté lors de ses rencontres que des fraudes électorales ont été stigmatisées par les participants de part et d'autre (opposition et majorité), et relevé des insuffisances relatives à l'état civil, au fichier électoral, à l'identification des électeurs, à la distribution des cartes d'électeur, au matériel électoral, au financement des partis politiques, à l'absence des représentants de l'opposition dans nombre de bureaux de vote, etc. En outre, l'intrusion des chefs religieux et coutumiers dans le processus électoral a également été relevée et stigmatisée.
- 3.5 Considérant le **Respect du principe de sujétion des FDS aux Autorités civiles,** la MEP a noté le caractère spécifique du Burkina Faso où des militaires ont conduit la construction démocratique ; la nature du régime actuel est donc caractérisée par un « mariage » du civil et du militaire ; le processus de « civilisation » du système est donc en cours, et doit être renforcé.

- 3.6 **S’agissant des droits humains**, la MEP a relevé la générosité des textes y relatifs ; elle a aussi noté l’absence de prisonniers politiques au Burkina Faso ainsi que l’effectivité de la liberté de presse et d’opinion. Toutefois, de nombreuses difficultés ont été soulignées quant à l’accès et la lenteur de la justice, les capacités humaines, matérielles et financières de cet institution, la dualité entre droit moderne et droit coutumier, la langue dans laquelle la justice est rendue, l’analphabétisme et le niveau de pauvreté qui ne permettent pas aux populations de requérir les services d’un avocat, etc.
- 3.7 **S’agissant de la séparation des pouvoirs**, la MEP a noté que la Constitution Burkinabè en affirme le principe. Toutefois, le principe de l’équilibre des pouvoirs est ignoré. En outre, le caractère présidentieliste du régime au Burkina réduit considérablement le plein exercice des fonctions législative et de contrôle du parlement. Quant à l’indépendance du Pouvoir judiciaire, elle semble également affectée par la faible représentation des magistrats élus par leurs pairs au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature, et la faculté donnée au Ministre de la Justice, garde des sceaux, de noter les magistrats.
- 3.8 **En ce qui concerne la fonction publique**, la mission se félicite des réformes visant à mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles conditions de recrutement des directeurs généraux des sociétés, fondées sur des appels à candidature, ainsi que l’introduction de l’outil informatique au sein de l’administration. La MEP a cependant relevé de nombreuses difficultés relatives aux capacités humaines et matérielles, à la corruption, à l’absentéisme, ainsi qu’à la politisation de l’administration.
- 3.9 **S’agissant de la corruption** : la MEP a noté que l’accord des parties prenantes est unanime quant à la réalité et l’ampleur du phénomène. Elle s’est félicitée de la prise de conscience des Autorités sur la gravité du phénomène, et son engagement à le combattre. La MEP a cependant noté les insuffisances ci-après : l’absence de décret d’application de la loi sur la corruption, l’absence de résultats probants dans la lutte contre la corruption, la faiblesse de l’éducation civique dans les établissements scolaires, la faiblesse des corps de contrôle, la non publication des rapports de la Haute Autorité de Lutte contre la corruption. Elle encourage à cet effet la mise en place effective de l’Autorité Supérieure de contrôle de l’Etat.
- 3.10 **Pour ce qui est des droits des femmes, des jeunes et des enfants**, la MEP a noté avec satisfaction l’existence de textes généreux dans ces divers domaines, ainsi que l’organisation de forums destinés à la jeunesse, la construction des maisons de la femme dans les provinces, la création de fonds divers en appui aux activités des femmes et des jeunes. Les difficultés relevées concernent l’écart manifeste entre les droits proclamés et leur effectivité, l’analphabétisme des femmes et des populations en général, le poids des traditions et des pesanteurs socioculturelles, qui bloquent l’accès des femmes aux ressources, et à la terre en particulier, les difficultés dans l’accès aux crédits, l’absence d’une loi sur les quotas favorable aux femmes. Concernant la jeunesse, les défis majeurs se posent en terme de formation-emploi, ainsi que les difficultés dans l’accès aux ressources.

- 3.11 S'agissant des **groupes vulnérables**, très peu de choses ont été réalisées et la MEP se félicite de la prise de conscience des autorités, quant à la mise en œuvre d'une véritable politique de soutien en leur faveur.

4. GOUVERNANCE ET GESTION ECONOMIQUE

- 4.1 Les enjeux et défis majeurs de la bonne gouvernance économique du Burkina sont la réalisation d'une croissance économique élevée, soutenue et équitable dans le développement, aussi bien du point de vue social que géographique ou régional ; la question de l'enclavement du pays, un handicap à transformer en atout du développement, vu la centralité de la position géographique du pays ; la nature du DHD à promouvoir, et de ce fait, l'élargissement et la consolidation de la base de l'économie; la capacité de mobilisation de ressources financières, humaines et naturelles et /ou environnementales, et enfin, la maîtrise de la productivité et de l'efficacité de la dépense publique.
- 4.2 Les enjeux comprennent en particulier la définition du Burkina Faso de demain à travers une vision de son devenir. Cette vision se définit comme *«une nation unie et solidaire, ouverte et intégrée, prospère et d'abondance, rayonnante et respectée, épanouie et d'excellente qualité de vie »*. Mais la réussite repose sur la construction d'un consensus autour de cette vision, et sa déclinaison en stratégies, politiques et programmes cohérents, ainsi que sur la coordination des structures et institutions chargées du pilotage de la mise en œuvre de ces différents instruments.
- 4.3 Les enjeux et défis de GGE majeurs sont la réalisation d'une croissance économique élevée et soutenue, et équitable dans le développement, aussi bien du point de vue social que géographique ou régional ; la question de l'enclavement du pays, un handicap à transformer en un atout du développement vu la centralité de la position géographique du pays ; la nature du DHD à promouvoir, et de ce fait l'élargissement et la consolidation de la base de l'économie; la capacité de mobilisation de ressources financières, humaines et naturelles et /ou environnementales et enfin la maîtrise de la productivité et de l'efficacité de la dépense publique.
- 4.4 **Ratification et mise en œuvre des normes et codes.** Le Burkina Faso a adhéré à plusieurs normes et codes régionaux et internationaux identifiés par le questionnaire du MAEP. Toutefois, les engagements pris sont rarement portés à la connaissance des citoyens. La MEP a pu collecter des informations détaillées sur les mesures de ratification et de mise en application des différentes normes identifiées par le MAEP. Elle a constaté que ces normes et codes sont alignés aux normes de l'UEMOA ou aux normes internationales généralement reconnues.

4.1 Promouvoir les politiques macroéconomiques qui soutiennent le développement durable

- 4.5 ***Politiques macroéconomiques et construction d'un pays émergent au Burkina Faso.*** Depuis l'année 2000, le Burkina Faso base l'élaboration et la mise en œuvre des politiques macroéconomiques sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ; mais les stratégies et programmes sectoriels élaborés dans le cadre du CSLP ne se limitent qu'à certains secteurs jugés prioritaires : l'agriculture, le développement rural, la santé, et l'éducation. Il est nécessaire que ces instruments reflètent la vision du Burkina émergent de demain. A cet effet, le Gouvernement a élaboré un cadre logique organisationnel de gouvernance qui devrait servir d'outil réel d'opérationnalisation et de mise en œuvre coordonnée de ces politiques, et il devrait refléter la cohérence de substance entre stratégies et programmes qui sont appelés à concourir à la réalisation des ambitions de la vision.
- 4.6 Or, la définition et la mise en œuvre efficace des politiques macroéconomiques de soutien au DHD devraient être fondées sur une vision claire du Burkina Faso de demain à construire. Ces politiques dépendent aussi de la nature des transformations structurelles à opérer sur le plan économique et social reflétant le contenu de la vision. Les autorités ont défini cette vision du Burkina de demain dans l'étude Burkina Faso 2025, et la MEP les félicite pour cette initiative. Cependant, l'étude n'a pas fait l'objet d'une adoption officielle par le gouvernement, et la majeure partie des composantes sociales et économiques du pays ne la connaît pas. En plus, les problèmes des capacités institutionnelles pour piloter aussi bien la vision que sa déclinaison cohérente en stratégies, politiques et programmes devraient être considérées également.
- 4.7 ***Résultats des politiques macroéconomiques et développement humain durable.*** Les politiques macroéconomiques menées dans le cadre du CSLP ont favorisé une certaine stabilité du cadre macroéconomique, avec un taux de croissance appréciable (6% en moyenne annuelle sur les dix dernières années) et une maîtrise de l'inflation (moins de 2% contre une limite de 3% définie par l'UEMOA). Toutefois, de profondes distorsions structurelles persistent : faible performance du secteur primaire, faible tissu industriel, poids important du secteur informel, déforestation, fragilité de la filière coton. Mais le Burkina faso a fait des efforts notables dans ce domaine.
- 4.8 Malgré l'importance des défis auxquels il fait face, le pays a réussi à faire baisser le niveau général de la pauvreté de 46% à moins de 43% au cours de la même période. Cela paraît lent aux yeux de certains. Cette situation de croissance économique assez élevé avec une certaine persistance de la pauvreté que le Burkina Faso lui-même appelle le « grand déficit social » s'explique. En effet, 80% de la population du vit dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, forêt et chasse) en milieu rural. Dans ce secteur elle produit moins d'un quart (-25 %) de la richesse nationale (PIB); et c'est l'essentiel de ce qui lui revient. Avoir 80 % de la population qui se partagent moins de 25 % de la richesse, et ce depuis plus de dix ans, explique la

persistance de la pauvreté. Qui plus est, la contribution du secteur primaire au taux de croissance du PIB de 6% sur dix ans est en moyenne inférieure à 2% (moins du tiers), ce qui est largement inférieur au taux de croissance démographique actuel de 2,9%. Il ne peut en résulter qu'une persistance de la pauvreté ambiante malgré les efforts louables des autorités du Burkina Faso. Si on ajoute à cette situation les conséquences de l'inégalité dans la distribution de la richesse au plan social et régional, de la politique des prix défavorables aux producteurs ruraux, de la faible productivité des activités du secteur primaire, etc., on a le cocktail de la situation de ce contraste.

- 4.9 Il y a lieu de noter aussi le rétablissement de la viabilité de la dette extérieure. Mais la détérioration du solde budgétaire global demeure un sujet de préoccupation. Enfin, avec une balance courante presque toujours déficitaire, l'évolution de la balance des paiements est marquée par la vulnérabilité du pays par rapport aux chocs internes et surtout externes.
- 4.10 Les *principaux indicateurs sociaux* ont connu de faibles performances avec un taux d'analphabétisme très élevé (74% en 2004), un taux brut de scolarisation estimé à 52,2% en 2004, l'espérance de vie de l'ordre de 42 ans, et plus de 42% de la population en dessous du seuil de pauvreté. En outre, le pays fait des progrès en matière de réduction de la mortalité infantile, de la mortalité maternelle et dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA.
- 4.11 Les politiques macroéconomiques devraient viser l'accélération de la croissance du PIB en vue de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et régionales, en favorisant les secteurs à large masse de producteurs (agriculture et élevage). La FBCF a connu un taux de croissance de l'ordre de 9% en moyenne annuelle au cours de la décennie, suite aux investissements publics dont le ratio sur base des recettes fiscales a atteint un taux moyen de plus de 37% depuis 2004, bien supérieur au critère de l'UEMOA (20%). Mais la politique d'investissement public devrait répondre à la volonté de promouvoir l'émergence d'une multipolarité des centres de croissance, de manière à réduire les inégalités régionales, à renforcer l'intégration régionale et à créer un cadre qui stimule les investissements privés autour de ces pôles. A ce titre, un des défis majeurs réside dans la capacité d'accroissement (i) du rendement de la fiscalité, et (ii) de la productivité et de l'efficacité de la dépense publique.
- 4.12 *La vulnérabilité de l'économie* aussi bien face aux aléas internes qu'externes est un grand sujet de préoccupation. Le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour alléger cette vulnérabilité. Il devrait poursuivre des politiques macroéconomiques qui stimulent la production et la diversification de la base productive, ainsi qu'une rapide croissance économique.

4.2 Mise en œuvre des politiques économiques saines, transparentes et prévisibles

- 4.13 *Transparence et efficacité de l'administration publique générale, des administrations financières et du Parlement.* Depuis 1998, le gouvernement a mis en œuvre beaucoup de réformes (Réforme Globale de l'Administration Publique – RGAP -, Plan national de bonne gouvernance – 1998/2003 -, Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire – PRGB -, plan stratégique de développement – 2004/2014 - au niveau du Parlement) qui traduisent sa volonté d'améliorer la transparence et l'efficacité. Cependant, des défis majeurs persistent : lenteur administrative et la faible qualité des services de l'administration générale, incivisme des agents de l'Etat, opacité et corruption dans les administrations financières (les douanes, les impôts et les marchés publics), etc. Le Parlement n'est pas suffisamment outillé pour être efficace.
- 4.14 *Mise en œuvre des politiques économiques prévisibles.* Un certain nombre d'instruments de programmation ont été mis en place pour favoriser une mise en œuvre efficace des politiques économiques : le CSLP, le CDMT, les budgets programmes, et les plans stratégiques triennaux. Leur mise en œuvre pose un grand problème de la faible articulation entre eux-mêmes, de la faible cohérence entre les objectifs définis par le CSLP et les aspirations des populations, ainsi que de leur faible déclinaison dans la loi des finances.
- 4.15 Les politiques sectorielles définies se limitent aux secteurs prioritaires : éducation, santé, agriculture, développement rural, transports, justice, sécurité et finances publiques. Les CDMT sectoriels et les budgets programmes y relatifs ne couvrent actuellement que l'éducation, la santé et les finances publiques. Paradoxalement, le secteur industriel, reconnu comme le maillon indispensable des transformations structurelles exigées par les ambitions d'une économie émergente, n'est pas inclus dans les secteurs prioritaires.
- 4.16 En revanche, il importe d'apprécier les résultats performants des politiques et réformes sectorielles des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, dont l'efficacité reflète aussi l'approche participative appréciée par les parties prenantes. Les politiques économiques devraient se placer davantage dans la dynamique de la construction d'une économie intégrée, centrée sur la croissance et le développement durable, et capable de s'insérer dans le contexte de l'intégration régionale, dans la perspective de la vision Burkina 2025. Pour cela, il importe de faire des CSLP et des politiques sectorielles, des instruments dynamiques bien articulés de promotion du DHD, étendre les politiques sectorielles sur tous les domaines, de les utiliser pour définir les pôles de croissance susceptibles de stimuler les transformations structurelles requises pour enclencher la diversification de la base productive, de favoriser une bonne articulation entre l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, et enfin de contribuer au développement équitable des différentes régions.

- 4.17 **Coordination des efforts des différents départements.** La bonne coordination de la gestion des politiques économiques repose sur la capacité de définir et de répartir judicieusement les responsabilités dans le pilotage de l'action gouvernementale, d'assurer la cohérence et la coordination opérationnelle des stratégies et programmes de développement, de promouvoir l'efficacité et la responsabilité des entités décentralisées, et de bâtir des relations intergouvernementales de confiance et de partenariat entre le gouvernement et les autres acteurs. Au niveau central comme au niveau décentralisé, les efforts de réformes déployés n'ont pas encore abouti à des résultats probants ni en termes de capacités et d'organisation des institutions ni en termes d'instruments de coordination.

4.3 Promouvoir une gestion saine des finances publiques

- 4.18 Les réformes économiques lancées depuis les années 1991 au Burkina Faso ont toujours privilégié l'assainissement des finances publiques et la transparence de la gestion budgétaire, comme composante des équilibres macroéconomiques. Les résultats de ces réformes en termes de discipline budgétaire, d'allocation stratégique, et d'efficacité de la mise en œuvre et du contrôle du budget, restent inégaux. Sur le plan du développement **institutionnel et organisationnel**, le cadre juridique qui détermine l'organisation des administrations des Finances Publiques reflète les directives de l'UEMOA.
- 4.19 **L'élaboration du budget** repose sur les prévisions macroéconomiques, des dépenses et des recettes budgétaires facilitées par l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) du FMI. Toutefois, ces instruments ne sont pas transmis au Parlement avec le projet de budget, pour servir de base à son analyse. A propos de la **mise en œuvre du budget**, le gouvernement a mis en œuvre des réformes visant au développement institutionnel des administrations fiscales et des dépenses, la maîtrise des dépenses et l'élargissement de l'assiette fiscale. Les efforts d'informatisation de toutes les opérations budgétaires et comptables ont notamment atteint des résultats perceptibles sur la transparence, la fiabilité et la rapidité des opérations, même si le processus paraît encore inachevé. De même, les structures de concertation mises en place pour le suivi régulier de la trésorerie ont permis d'améliorer la qualité et favoriser la maîtrise de la gestion de trésorerie et la régulation de la dépense.
- 4.20 L'émission des bons du Trésor depuis 2002 a non seulement permis la régulation des dépenses, mais elle a également stimulé l'épargne intérieure. De même, le niveau des ressources allouées aux investissements publics a dépassé celui des dépenses courantes démontrant ainsi les efforts déployés pour renforcer la gestion des finances publiques. Par ailleurs, les réformes de la fiscalité ont permis de responsabiliser les contribuables et de stimuler la promotion du secteur privé.
- 4.21 Le **suivi du contrôle des dépenses**. Les efforts déployés n'ont pas produit tous les résultats attendus. La persistance de contre-performances à chaque niveau

de contrôle et l'impunité par rapport à la mauvaise gestion sont plutôt perçues comme des signes d'un manque de volonté politique. En effet, le chevauchement des structures de contrôle interne dont les missions ne sont pas clairement définies, l'insuffisance de leurs moyens face à l'ampleur de leurs missions ainsi que la persistance de l'opacité des procédures de passation des marchés publics, ne favorisent ni la transparence dans l'allocation des ressources, ni le contrôle y relatif. Par ailleurs, l'inefficacité de l'action parlementaire et de l'action juridictionnelle de la Cour des comptes aggrave la faible crédibilité de la gestion budgétaire et l'institutionnalisation du phénomène de la corruption. Les mesures prévues dans la stratégie de renforcement des Finances Publiques (SRFP) sauront-elles permettre de faire face à ces défis et de favoriser la restauration de l'image du « Burkinabé, citoyen intègre » ?.

- 4.22 ***La déconcentration et la décentralisation budgétaires*** offrent la meilleure voie de responsabilisation des communautés à la base quant à leur participation aux choix et à la mise en œuvre des politiques économiques. A cet effet, l'Etat a mis en place des réformes clés traduisant le transfert progressif des compétences et des ressources, et notamment (i) la déconcentration de l'ordonnancement, (ii) l'élaboration du régime financier et d'une nomenclature budgétaire des collectivités territoriales, (iii) la création d'un Fonds de développement local qui visent à renforcer les capacités de financement des entités décentralisées. La réussite de la politique de décentralisation se heurte encore à des faiblesses structurelles profondes.

4.4 La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

- 4.23 Le phénomène de corruption est reconnu par les responsables étatiques et est perçu comme un problème systémique par les citoyens ainsi que par les associations de la société civile. Il présente un danger pour le développement harmonieux du pays et gangrène la bonne marche de la vie publique en général. Ce phénomène est à la fois horizontal (parce qu'aucun domaine n'est épargné), et vertical (parce que tous les niveaux hiérarchiques sont également concernés). Les services douanes et des impôts sont perçus comme les secteurs les plus touchés.
- 4.24 Les ***causes*** à l'origine de ce fléau au Burkina sont : la pauvreté, le goût de l'enrichissement illicite et rapide, l'analphabétisme, l'ignorance et son exploitation. On peut noter aussi les facteurs contributifs comme la lenteur dans la prestation des services publics, la bureaucratie excessive ainsi que le faible niveau des salaires dans l'administration publique. Le manque d'indépendance des organes de contrôle, la politisation de l'administration publique qui entraîne le clientélisme et le népotisme dans le choix des responsables, constituent aussi des facteurs qui encouragent les détournements de fonds publics, d'après les parties prenantes. L'impunité de ce fléau décourage l'esprit d'entreprise et pose un problème de moralité publique qui véhicule une véritable menace pour la paix sociale.

- 4.25 Les *mesures prises* pour lutter contre ce fléau, sont certes inspirées par les conventions et protocoles internationaux et régionaux auxquels le pays a adhéré. Elles comprennent les diverses institutions étatiques qui ont été créées pour contribuer à la lutte contre la corruption. Toutefois leur inefficacité qui découle des chevauchements dans les rôles, des conflits de compétence, d'une faible coordination entre les corps de contrôle, du manque d'autorité voulue et de pouvoir de saisine de la justice participe plutôt à la faible crédibilité de la gestion des ressources publiques. Elles souffrent également du manque d'appui politique et de transparence dans leur fonctionnement pour pouvoir engager une véritable bataille contre la corruption.
- 4.26 La création de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) qui intègre les attributions de l'IGE, de la HACLC et une partie des attributions de la CNLF, apporterait un début de solution à ces problèmes, du fait de ses pouvoirs élargis de saisine de la justice et de publication des rapports annuels. Par ailleurs, l'utilisation de la technologie de l'information et Communication qui se développe dans les administrations, pourrait renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre la corruption pour atteindre des objectifs de la GGE.
- 4.27 En ce qui concerne le *blanchiment des capitaux*, le phénomène ne semble pas inquiétant au Burkina Faso. Toutefois une loi a été promulguée récemment et une structure de mise en application « la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) » a été créée, pour refléter les directives de l'UEMOA.

4.5 Accélérer l'intégration régionale en participant à l'harmonisation des politiques monétaires' commerciales et d'investissement

- 4.28 Le désir de promouvoir la politique d'intégration régionale est une priorité pour le Burkina Faso. Cela est perceptible à travers la signature et la ratification de plusieurs accords d'intégration régionale. Le pays a notamment entériné l'ensemble des dispositions légales et réglementaires adoptées par l'UEMOA et la CEDEAO. Il a également signé et ratifié les traités de création de la CENSAD et du LIPTAKO-GOURMA. La mise en application s'est traduite d'abord par la mise en place d'un *cadre institutionnel* chargé du suivi des accords, avec la création d'un Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération régionale.
- 4.29 Le processus d'harmonisation des politiques macroéconomiques avec les normes de l'UEMOA repose sur le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité dont le suivi est basé sur *la surveillance multilatérale des critères de convergence*. A propos du Burkina Faso, depuis 1999, les critères de convergence relatifs à la fiscalité n'ont jamais été respectés en raison des faiblesses structurelles de la base fiscale du Burkina. Par contre, le pays respecte depuis 1999 les critères liés à la politique

d'endettement public grâce aux efforts déployés dans le cadre de l'Initiative PPTE.

- 4.30 Pour la mise en *conformité des politiques économiques nationales* aux normes de l'UEMOA, le Burkina a adopté en 2003, le cadre juridique comptable et statistique des finances publiques, et le Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2000. Cependant, le Burkina Faso continuerait d'y greffer des taxes nationales ; ce qui entraîne le renchérissement des importations au Burkina Faso et freine l'établissement de la Zone de libre échange. Par ailleurs et bien que les dispositions de l'UEMOA relatives au régime préférentiel commercial et aux pratiques anti-concurrentielles ne seraient pas encore en application au Burkina, le pays a connu une évolution positive des échanges intra-commerciaux. Les exportations intra-UEMOA ont accusé une croissance moyenne de 18.7% en volume entre 1996 et 2005, et les importations ont augmenté de 14,3% pour la même période. Ces statistiques ne prennent pas en compte les échanges informels. L'efficacité et la viabilité des efforts d'intégration régionale en général et de l'Union douanière en particulier souffrent cependant du non respect des règles, de la persistance de barrières non tarifaires et beaucoup d'autres obstacles physiques qui présentent un grand défi pour l'harmonisation effective des politiques commerciales.
- 4.31 *En conclusion*, pour que l'intégration régionale devienne une véritable opportunité stratégique de développement, il s'avère indispensable de consolider les piliers déjà bâtis du marché commun, et de promouvoir des politiques communautaires qui favorisent la mise en valeur des potentialités partagées, et qui visent la transformation structurelle de la base productive. Le Burkina Faso pourrait porter le flambeau de ces stratégies par le développement ingénieux de mécanismes d'intégration de proximité comme les projets intégrateurs au niveau des frontières communes « les bassins transfrontaliers de développement », la promotion d'une politique régionale d'industrialisation du coton et du karité notamment pour stimuler leur compétitivité, la modernisation des infrastructures transfrontalières pour mettre en valeur la centralité du pays, et sur le plan interne, améliorer la rentabilité de la fiscalité.

5. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

5.1 Les codes et normes

- 5.1 Les critères de convergence de l'UEMOA constituent le principal élément d'intégration de l'économie du Burkina dans l'économie de la région et dans l'économie mondiale. Par ailleurs, le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de codes et normes qui concernent la gouvernance des entreprises. Parmi ceux-ci la MEP cite notamment toutes les conventions fondamentales de l'OIT ; la législation en matière de Marchés publics, le Contrôle des produits alimentaires, le Contrôle bancaire (les efforts portent sur le respect des règles prudentielles de la BCEAO et sur les normes de Bâle 1). Financé par l'Union

européenne et mis en œuvre par l'ONUDI, le Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité (Programme Qualité UEMOA) n'a toujours pas donné les résultats escomptés.

- 5.2 La diffusion et la mise en œuvre de ces codes et normes posent encore problème au Burkina Faso. Il faudrait également accélérer l'adoption des normes internationales d'audit et préparer, au niveau sous-régional, l'évolution vers les normes bancaires de Bâle 2.
- 5.3 **L'analyse de la typologie des entreprises du secteur formel**, révèle que celui-ci est dominé par les petites entreprises, qui représentent au moins 98% des entreprises enregistrées, mais également par les entreprises familiales qui représentent plus de 85% des entreprises enregistrées. Cette situation représente un handicap majeur pour l'accès des PME burkinabè au crédit bancaire et surtout pour la mobilisation des ressources à travers les instruments telle que la Bourse.
- 5.4 La MEP a constaté les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires comme la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso pour favoriser l'essor du secteur, à travers la création de plusieurs mécanismes administratifs et financiers, mais qui ne sont pas encore pour la plupart opérationnels en dehors de Ougadougou et Bobo Dioulasso. L'examen des entreprises publiques ou sociétés d'Etat révèle la forte dépendance des dirigeants aux décisions des pouvoirs publics, mais un bon système de suivi de leur fonctionnement à travers l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat. Abordant le secteur informel, la MEP constate son poids économique considérable puisqu'il contribue pour plus de 30% au PIB et procure plus de 70% des emplois non agricoles. La MEP note le souci du Gouvernement d'intégrer le secteur dans les stratégies de développement du pays. La mission souligne le poids des femmes dans le commerce et l'artisanat ainsi que leur handicap dû l'analphabétisme et aux difficultés d'accès au crédit. Elle confirme l'importance du coton dans l'économie du pays, les enjeux qui pèsent sur ce secteur, et estime que le pays devrait mener la bataille du coton en synergie avec les pays producteurs de la région.
- 5.5 Le climat des affaires au Burkina Faso s'est considérablement amélioré au cours des dernières années, grâce aux réformes fiscales et institutionnelles entreprises par l'Etat, y compris l'adhésion du pays aux actes uniformes en matière du Code des Investissements, mais des progrès sont encore à faire. Le fonctionnement du système bancaire burkinabè connaît un dynamisme certain, mais dont les ressources sont peu accessibles aux PME cela est dû notamment aux contraintes internes de ces dernières. La mission souhaite que les idées développées par le Gouvernement et soutenues directement ou indirectement par les banques et les assurances, puissent déboucher sur la mobilisation des ressources longues en faveur des PME, plus particulièrement de celles qui veulent créer des unités de production agro-industrielles à travers le pays. En ce qui concerne les assurances, la MEP a pris note de leur disponibilité à contribuer à la mobilisation des ressources à long terme, moyennant des incitations précises qui sont à la portée des pouvoirs publics.

- 5.6 La MEP a été impressionnée par l'écllosion des Institutions de Microfinance et le souci du Gouvernement de soutenir leurs activités, afin de favoriser leur taux de pénétration, de les appuyer dans l'amélioration de leurs conditions d'intervention, et de protéger les adhérents et les petits épargnants contre les abus éventuels de confiance. Elle a été également impressionnée par le dynamisme du Réseau des Caisses Populaires qui est représenté dans toutes les régions du pays et a introduit des innovations destinées à favoriser l'accès des femmes au crédit et aux postes de responsabilité dans la gestion courante du réseau.
- 5.7 La MEP a pris connaissance du marché burkinabé des capitaux qui s'est organisé dans le cadre des directives de l'UEMOA et de la BCEAO, composé principalement du marché monétaire et du marché financier. Le premier qui a démarré en 1975, est composé de deux compartiments qui sont le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables, tandis que le marché financier comprend les activités de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, BRVM, dont le siège est à Abidjan, et la MEP a constaté que très peu de sociétés à capitaux purement burkinabé sont cotées à la Bourse. Elle estime que la petite taille des entreprises burkinabé et la prédominance des entreprises familiales dans le paysage du secteur formel et informel constituent un handicap à la mobilisation des ressources financières à travers les instruments modernes tels que le marché financier.
- 5.8 Le secteur minier est porteur de croissance, mais la MEP recommande au Gouvernement de prendre toutes les mesures de protection de l'environnement. La mission salue les orientations stratégiques exprimées dans la Lettre de Politique de développement du Secteur privé, de même que le processus de privatisation, mais recommande au Gouvernement d'introduire plus de transparence dans le processus de cession du patrimoine de l'Etat.
- 5.9 Concernant la fiscalité, la MEP salue les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir une fiscalité de développement, et lui recommande d'être plus sensible aux propositions qui lui ont été soumises par le Secteur privé notamment lors des rencontres annuelles entre ce dernier et le Gouvernement, dont une réduction supplémentaire du taux d'imposition sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux qui peuvent entraîner l'élargissement de l'assiette fiscale et la migration de beaucoup d'entreprises informelles vers le secteur formel.
- 5.10 La MEP a identifié un certain nombre de difficultés auxquelles le secteur privé est confronté, qui sont principalement le manque d'infrastructures de transport dans beaucoup de régions du pays, le déficit et le coût prohibitif de l'énergie qui handicapent le développement des entreprises, surtout des PME, et le manque de ressources longues pour financer les investissements des PMI.
- 5.11 Les Recommandations faites par la MEP comprennent : (i) la poursuite de la lutte pour une industrie cotonnière intégrée, en synergie avec les pays ouest-africains producteurs de coton; (ii) l'amélioration de la formation des jeunes et des différents acteurs de l'économie sur les fonds et les aides disponibles, en

mettant en place un meilleur partenariat entre État et le secteur privé dans le domaine de la formation; (iii) l'extension de la voie ferrée vers le Sahel et sa prolongation éventuelle jusqu'à Niamey; (iv) le développement des énergies alternatives renouvelables de l'énergie solaire et nucléaire, notamment, en partenariat avec les pays de la région; (v) la généralisation et la décentralisation des activités de la Maison de l'Entreprise et des Guichets Uniques à toutes les régions du Burkina; (vi) le développement de la culture des dattes, de la gomme arabique et des cultures fourragères dans la région du Sahel, si les études de pré-faisabilité sont favorables.

Le chômage et le droit à l'emploi, la responsabilité sociale et la durabilité de l'environnement

- 5.12 Les entreprises burkinabè subissent de plein fouet les faiblesses de la justice du pays. En effet, l'état embryonnaire de l'arbitrage, l'inefficacité de la justice moderne et la remise en cause des arbitrages traditionnels constituent une entrave au développement des entreprises. Conjuguée au manque de moyens de l'administration fiscale, cette difficulté à faire respecter leurs droits devrait être mise en rapport avec les réticences des entreprises burkinabè à s'acquitter de leur devoir fiscal.
- 5.13 Sur un autre plan, si le sous-emploi semble poser plus de problèmes que le chômage, l'exode rural provoque de fortes tensions sur le marché du travail et de même, le respect des droits de l'homme en général et de ceux des travailleurs en particulier pose problème au Burkina. Cette situation est expliquée par le fort taux d'analphabétisme des populations, et par la précarité économique dans laquelle évolue la majorité des entreprises.
- 5.14 A la faible implication sociale des entreprises correspondent des rapports au politique assez problématiques. Enfin, malgré les efforts du gouvernement, la conscience des enjeux environnementaux des activités économiques et les actions entreprises dans ce sens restent faibles. La MEP a analysé les critères de performance du Burkina Faso en matière de renforcement des codes d'éthique en matière d'affaires dans la poursuite des objectifs de l'entreprise
- 5.15 En matière d'accès aux marchés publics, la MEP a enregistré plusieurs plaintes des opérateurs économiques, notamment de l'intérieur du pays, affirmant que l'accès aux marchés publics est influencé par le poids du politique et le manque de transparence. La mission estime que ces critiques sont fondées, mais souligne également la faiblesse et le manque de compétences managériales de beaucoup d'entreprises, notamment celles opérant dans les BTP, qui ont souvent montré des défaillances graves dans l'exécution des marchés publics. Elle a pris bonne note des intentions de la Banque Africaine de Développement de financer un programme de formation des entreprises des BTP, et recommande au Gouvernement et à ses partenaires nationaux et internationaux d'intensifier la formation des entrepreneurs établis en dehors de Ouagadougou afin de renforcer leur compétitivité.

- 5.16 Plusieurs commerçants et entrepreneurs rencontrés par la mission ont également affirmé que des fonctionnaires de la haute administration ou des membres de leurs familles sont devenus des chefs d'entreprises et profitent notamment des marchés publics et des facilités relatives à l'obtention des autorisations administratives ou de la formation.
- 5.17 En ce qui concerne la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, la MEP a pris note de l'existence du Comité National d'Ethique qui a contribué à l'élaboration de différents codes d'éthique des différents corps de l'administration. De même, la Haute Autorité de lutte contre la corruption œuvre à la diffusion des codes de déontologie. Par ailleurs, en ce qui concerne les entreprises et les organismes publics, l'Inspection Générale d'État, qui dépend du Premier ministre, intervient sur la base d'un manuel de procédures qui obéit aux normes et standards internationaux. L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina a également souscrit aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, mais la MEP a constaté un manque de synergie entre les banques et les pouvoirs publics pour traduire cette volonté en réalité.
- 5.18 En ce qui concerne l'accès à l'information relative aux différents fonds, subventions et aides mis par l'État à la disposition des entreprises, plusieurs parties prenantes ont affirmé qu'il est caractérisé par une concurrence déloyale du fait que les entreprises établies dans la capitale sont informées bien avant les autres des opportunités d'affaires. De même, certaines PME, notamment du secteur agroalimentaire, souffrent de la concurrence des groupements qui ont plus de facilités à accéder aux aides de l'État et des organisations internationales.
- 5.19 Les récentes augmentations des prix de certains produits de grande consommation ont mis à jour des dysfonctionnements au niveau des marchés de ces produits. Il s'agit notamment de phénomènes d'entente ainsi que de spéculations liées à un manque ou à une mauvaise interprétation des informations relatives aux futures évolutions du cadre législatif.
- 5.20 En ce qui concerne la fraude et la contrebande, la MEP reconnaît que dans un pays qui partage les frontières avec six pays membres de la CEDEAO, et qui utilise la même monnaie que cinq de ses voisins, la contrebande devient un phénomène difficile à contrôler. Au Burkina Faso, elle porte sur les produits divers tels les médicaments, les produits alimentaires (dont le sucre), mais également les tissus en provenance de pays lointains. La commercialisation des médicaments par les vendeurs de rue constitue un danger que les pouvoirs publics reconnaissent, mais ils n'ont pas encore été en mesure de l'éradiquer.
- 5.21 Bien qu'il ait trois mensuels économiques dont la parution est parfois perturbée et que la plupart des journaux ont des rubriques d'économie, l'influence de ceux-ci sur l'opinion publique reste limitée par l'analphabétisme, le manque de culture économique, et la faiblesse du journalisme d'investigation.

- 5.22 Les recommandations faites par la MEP sous cet Objectif comprennent : (i) le renforcement par le Gouvernement des contacts avec le secteur bancaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et cela par la mise en place d'un système d'information rapide sur les mouvements importants de fonds non liés aux opérations commerciales courantes; (ii) l'encouragement de la sous-traitance des marchés de prestation des biens et services aux entreprises établies dans les régions par les grandes entreprises de Ouagadougou, à travers l'ajout éventuel de quelques points à la grille d'évaluation des offres; (iii) l'intensification de la formation et la mise à niveau des entreprises de toute taille et de toute catégorie, y compris celles opérant dans le secteur du Bâtiments et des Travaux Publics, en recourant éventuellement à l'appui technique et financier extérieur; (iv) l'encouragement des pouvoirs publics à plus de transparence dans les appels d'offres, en donnant plus de temps aux soumissionnaires de prendre connaissance des marchés ouverts à la concurrence, en veillant à ce que les appels d'offres des marchés à exécuter dans les régions soient amplement publiés, et en ayant recours, en cas de besoin, aux antennes de la CCIA-BF.

Les traitement des partenaires

- 5.23 Face à l'urgence du court terme et à la précarité quasi généralisée, les entreprises burkinabè traitent rarement leurs partenaires (actionnaires, banquiers, fournisseurs, clients, Etat et collectivités locales) de manière juste et équitable. Cette situation n'est certainement pas étrangère à la faiblesse des corps de contrôle et aux difficultés des structures de régulation des rapports entre les entreprises et le reste de la société.

La responsabilité des entreprises

- 5.24 De manière générale, l'information économique et financière semble poser problème au Burkina Faso. Cela rend difficile l'évaluation et le contrôle de la responsabilité des entreprises et de leurs dirigeants responsables.
- 5.25 La MEP a relevé la nécessité d'améliorer les conditions d'intervention des auditeurs, des commissaires aux comptes et des experts comptables, de façon à garantir l'indépendance et l'objectivité de leurs jugements et la bonne exécution de leurs missions.

6. DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

- 6.1 **Les défis du DSE** auxquels le Burkina Faso fait face sont aujourd'hui nombreux. La situation est caractérisée par une difficulté profonde à sortir la population de la pauvreté. L'économie reste dominée par l'exploitation des ressources agricoles (coton et cultures vivrières) dont la pression sur les sols contribue à la fragilisation progressive des ressources naturelles. Le défi le plus important reste celui de réaliser et de réussir une politique de développement qui allie croissance soutenue et durable, éradication de la pauvreté, résorption des grands déséquilibres sociaux et régionaux, allègement

de la charge humaine qui pèse sur les ressources naturelles, maîtrise de la « nature sahélienne » par une politique environnementale et d'irrigation, modernisation rapide et résolue des structures économiques et familiales, transformation de l'Administration publique en instrument de DSE, mise en valeur de la centralité ouest-africaine du pays et, enfin, engagement dans un processus de participation et de construction collectives où chaque acteur est mobilisé et motivé, conscient des enjeux.

- 6.2 **Concernant les engagements internationaux**, le Burkina Faso a ratifié toutes les conventions et adhéré aux codes et normes recommandés par le MAEP en matière de DSE. Cependant, un effort important reste à faire en vue de leur publication, de leur intégration dans la législation nationale et de leur vulgarisation.
- 6.3 **Promotion de l'auto-dépendance en matière de développement et de renforcement des capacités pour un développement autosuffisant.** Il existe des cadres stratégiques de référence comme l'Etude Prospective Burkina 2025, le Schéma National d'Aménagement du Territoire, le CSLP, les cadres régionaux de lutte contre la pauvreté. A ceux-là, il faut ajouter l'élaboration de plusieurs programmes sectoriels, notamment le Programme Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable, le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF). Le secteur du développement rural et celui des infrastructures bénéficient d'une bonne pratique de programmation, de suivi et d'évaluation.
- 6.4 Tous ces cadres stratégiques et programmes ont été conçus et élaborés à l'initiative et sous la direction des autorités nationales appuyées par leurs services techniques, mettant là en exergue leur volonté et leur capacité à prendre en charge la maîtrise des politiques et programmes de développement dans leurs aspects techniques. Le pays est en train de mettre progressivement en place de meilleures ressources humaines et institutionnelles pour formuler, piloter et gérer le processus de son développement, même si pour l'instant, le recours à la coopération technique extérieure est encore présent à travers les institutions financières internationales.
- 6.5 L'appropriation du processus de DSE et la réduction du degré de dépendance du pays vis-à-vis des aides et des politiques extérieures pour s'assurer une réelle initiative en matière de DSE constituent également un défi et un enjeu importants dans le processus de développement.
- 6.6 A ce titre, on peut dire que l'influence des partenaires techniques et financiers (PTFs) dans les programmes et politiques de développement est forte. L'aide publique au développement (APD) représente 70% des financements des programmes de développement. Le Burkina Faso a bénéficié pendant longtemps de financements extérieurs de toutes natures. Plus d'une cinquantaine de partenaires au développement interviennent ; ils sont constitués, essentiellement, des partenaires bilatéraux, d'organismes multilatéraux, d'ONG et d'acteurs de la coopération décentralisée. Leurs

activités se situent dans les domaines de la coopération technique liée aux projets d'investissement, au financement des projets d'investissement, à l'aide budgétaire ou à l'appui à la balance des paiements, à l'aide alimentaire, à l'assistance et au secours d'urgence. Toutes ces considérations sont de nature à peser sur le degré d'autonomie dans la conduite effective du DSE.

- 6.7 **Accélération du DSE pour atteindre un développement durable et une éradication de la pauvreté.** L'analyse du développement économique et social au Burkina Faso a montré que les efforts engagés par les pouvoirs publics pour promouvoir le développement sont considérables : les secteurs économiques et sociaux sont l'objet de politiques et de stratégies sectorielles bien conçues, et celles-ci font l'objet d'un suivi régulier ; la lutte contre la pauvreté est appréhendée dans ses multiples dimensions et l'implication des parties prenantes est sérieusement engagée. Au cours des douze années écoulées, le pays a connu une croissance économique soutenue (une moyenne supérieure à 5,5 %), rompant avec une longue période de croissance ralentie, à peine supérieure à la croissance démographique.
- 6.8 Les politiques et les stratégies de développement soulèvent, cependant, trois grandes préoccupations : d'abord, leur inscription dans un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et non dans une stratégie d'ensemble combinant création, répartition et redistribution des richesses ; ensuite, l'absence de mécanismes de distribution des revenus ; et enfin leur incapacité à faire reculer la pauvreté monétaire, celle-ci atteignant près de la moitié de la population.
- 6.9 En matière de politique fiscale, les prélèvements (12 % du PIB) sont trop faibles au regard des besoins et des normes, mais l'allocation des ressources évolue positivement, laissant une place de plus en plus importante aux secteurs économique et social et aux dépenses d'investissement. La croissance économique ainsi enregistrée n'est pas une croissance en faveur des pauvres. L'une des raisons à cela tient à la croissance démographique considérable (2,9 % au cours de la dernière décennie) et qui aurait été plus importante si une émigration considérable de Burkinabè n'avait pris place, et dont les effectifs sont aujourd'hui estimés à huit millions de personnes.
- 6.10 Obérée par une croissance démographique très forte, la croissance économique souffre, en outre, d'une mauvaise répartition entre catégories sociales et entre régions, et d'une absence de durabilité : le déséquilibre est grave et croissant entre les ressources écologiques (pédologiques, climatiques, hydrauliques) et les besoins humains.
- 6.11 Enfin, s'il est une caractéristique du Burkina Faso, c'est sa ruralité, sa sous-urbanisation ; la quasi-absence de génération d'économies d'agglomération et d'économies d'échelle.
- 6.12 **Renforcement des politiques, des mécanismes de distribution et les résultats dans les domaines-clés, y compris dans le domaine l'éducation et la lutte contre le VIH et Sida et d'autres maladies transmissibles.**

- 6.13 ***Dans le domaine de l'éducation***, la situation est en rapide amélioration dans l'enseignement de base, mais l'est beaucoup moins dans les autres cycles. En matière d'éducation de base, de grands progrès ont été enregistrés au plan quantitatif : au cours des dix dernières années, les effectifs scolarisés ont plus que doublé ; ils atteignent aujourd'hui 1,6 millions et le taux brut de scolarisation atteint près de 67 % contre 45 % il y a cinq ans. Les progrès bénéficient aux filles et aux garçons, même si les écarts, qui ont tendance à se résorber, sont encore non négligeables.
- 6.14 Les problèmes dont souffre l'enseignement de base sont d'ordre qualitatif : saturation des classes, faiblesse de l'encadrement des élèves, faiblesse du rendement interne, sous-équipement considérable des classes (en tables et en chaises) et des écoles (en eau et en assainissement notamment). Les autorités sont pleinement conscientes de cette situation. Elles entendent faire de la phase II qui s'annonce (2008-2010) la phase de l'accélération de la mise en place des infrastructures éducatives et des améliorations qualitatives.
- 6.15 L'enseignement secondaire, bien qu'en progrès notable, reste inaccessible pour une proportion non négligeable (presque un tiers) des élèves qui franchissent le cycle primaire. En effet les collèges et les lycées sont souvent très éloignés des villages : en 2006/2007, le taux de scolarisation dans le secondaire était de 17,7 % seulement. Bien plus pauvre encore est l'enseignement professionnel et technique que les autorités entendent développer maintenant. L'enseignement supérieur progresse lui aussi, mais la base de départ est extrêmement faible et, aujourd'hui encore, le taux de scolarisation brut dans ce cycle atteint à peine 2,5 %.
- 6.16 ***Dans le domaine de la santé***, le Burkina Faso a amélioré son infrastructure au niveau des soins primaires, ainsi que la qualité et l'utilisation des services de santé, mais les progrès parallèle en matière de personnel. Les dépenses budgétaires allouées au secteur de la santé ont progressé pour atteindre aujourd'hui 8,4 % du budget de l'Etat, contre 6,5 en 2002. Mais c'est bien faible par rapport aux besoins et aux normes minimales fixées à 10 % par l'OMS et à 15 % par la CEDEAO.
- 6.17 Les indicateurs globaux de résultats en matière de santé donnent une situation mitigée : on note des progrès remarquables sur le front de la vaccination des enfants et en matière de la lutte contre le VIH/Sida (la prévalence de cette infection étant passée, selon ONUSIDA, de 6,5 % en 2001 à 1,8 % en 2005), mais une absence de progrès significatifs en matière de santé maternelle et de planification familiale, et en matière de lutte contre les maladies transmissibles. En effet celles-ci demeurent la cause de plus des trois quarts des décès enregistrés.
- 6.18 **Concernant l'accès aux autres services sociaux de base que sont l'eau potable l'assainissement, l'énergie, la finance, les marchés, les TIC, le logement et la terre :**

- Des progrès importants ont été enregistrés en matière d'*accès à l'eau potable*, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Néanmoins des insuffisances persistent. Elles concernent les disparités importantes d'une part, entre les régions et à l'intérieur des régions, et d'autre part, aux niveaux de consommation qui restent inférieurs à l'objectif de 20 litres par jour et par personne. Parallèlement à l'accès à l'eau potable, les autorités ont mené une stratégie remarquable de maîtrise de l'eau destinée à améliorer les capacités de stockage à l'aide d'ouvrages de retenue d'eau pour l'agriculture, l'élevage et les besoins énergétiques. Cette politique de maîtrise de l'eau a permis de rendre possible deux campagnes agricoles par an, d'augmenter de façon substantielle les revenus des paysans, de développer un tourisme écologique et d'améliorer la couverture énergétique ;
- Dans le domaine de l'*assainissement*, la situation est préoccupante au regard du faible taux de couverture. Ce sous secteur ne parvient pas à mobiliser des ressources conséquentes pour son évolution ;
- Concernant l'*énergie*, la densité d'électrification reste parmi les plus faibles et le pays a une faible consommation énergétique en comparaison avec les autres pays d'Afrique au sud du Sahara ;
- Pour l'*accès au crédit*, différents dispositifs ont été mis en place, mais l'accès demeure difficile, notamment pour certains groupes (les jeunes et les femmes) et en milieu rural ;
- Concernant l'*accès aux marchés*, une forte proportion de producteurs ruraux n'arrivent pas à écouler leurs produits, en raison de l'enclavement de certains sites de production ;
- La réforme du *secteur des TIC*, initiée à partir de 1998, a permis de modifier la configuration du secteur et permis une accessibilité accrue à ses services ;
- En matière d'*accès à la terre*, ces dernières sont encore gérées de façon traditionnelle. Une politique nationale de sécurisation foncière a cependant, été arrêtée de même qu'une loi sur la sécurisation foncière. Ces réformes devraient permettre une valorisation de la terre en tant que patrimoine et de servir de garantie pour l'accès au crédit ;
- Pour l'*accès au logement*, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures destinées à améliorer l'habitat et à moderniser les infrastructures à Ouagadougou et à Bobo- Dioulasso, villes où une partie importante de la population vit dans des quartiers spontanés, ne disposant pas d'infrastructures urbaines adéquates.

6.19 **Progrès accomplis pour l'égalité des sexes dans les domaines cruciaux y compris dans celui de l'éducation des filles.** L'Etat a renforcé le cadre institutionnel avec notamment, la création du Ministère de la Promotion de la

Femme, la construction des Maisons de la femme, l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action de promotion de la femme 2006/2010. L'Etat a ensuite mis en place des projets destinés à réduire la pauvreté féminine avec entre autres, un Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) depuis 1990, l'équipements des organisations féminines en équipements pour alléger la pénibilité des travaux, la réalisation de forages, la formation et l'alphabétisation. Des actions ont été réalisées dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles dans le cycle primaire, et dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.

- 6.20 Toutes ces actions ont permis des avancées significatives. Néanmoins, dans plusieurs domaines, les femmes restent encore victimes d'inégalité. En matière d'éducation, les inégalités persistent entre garçons et filles dans l'enseignement et en secondaire et supérieur. En matière de santé, certaines pratiques traditionnelles comme le mariage précoce, le lévirat persistent et affectent la santé des femmes. Même si en matière d'égalité, des progrès ont été enregistrés, les femmes restent encore fortement sous-représentées au sein des partis politique au parlement, dans le monde des affaires économiques et financières et souffrent de discrimination en matière d'embauche et de revenu.
- 6.21 **Concernant la participation de l'ensemble des parties prenantes**, le Burkina Faso connaît une longue tradition de consultation et de concertation dans la gestion des affaires de la communauté. Les communautés de base sont mises à contribution et consultées à travers des structures et mécanismes divers et variés pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets à la base qui touchent leurs intérêts proches.
- 6.22 Les principaux acteurs identifiés dans le domaine de la participation sont essentiellement les Institutions de la République comme le Conseil Economique et Social (CES), qui joue un rôle important en matière de participation à la vie économique et sociale du pays ; la société civile composée d'associations bénévoles d'intérêt public; le secteur privé qui constitue un réel potentiel de développement, notamment dans les branches économiques de l'agroalimentaire, le tourisme, l'artisanat et les services ; les partenaires au développement ils sont très actifs dans le pays et contribuent à plus de 70 % du financements du DSE. Ils sont en train de mener des efforts importants pour mieux harmoniser et coordonner leurs méthodes d'intervention dans le pays conformément aux principes de la Déclaration de Paris.
- 6.23 L'option de la décentralisation prise par le pays offre opportunément un instrument qui devrait permettre à toutes les composantes de la population d'être mieux associées au développement de leurs localités, à travers la construction des salles de classes, des centres de santé, des points d'eau et la participation aux actions de protection de l'environnement.

7. LES QUESTIONS TRANSVERSALES

- 7.1 **La décentralisation.** Conçue comme une composante majeure du développement local et de l'approfondissement du processus de la démocratie, la décentralisation a vu son processus intégré dans les grandes politiques publiques du Burkina Faso. Elle trouve son fondement dans la constitution de 1991 qui préconise l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales. Toutefois, la réforme actuelle repose sur le code général des collectivités territoriales (CGCT) adopté en 2004. La décentralisation a été généralisée en 2006 et elle consacre la subdivision du pays en 13 régions administratives, 45 provinces et 351 communes dont 302 communes rurales et 49 communes urbaines. Pour être une véritable approche de développement local, la décentralisation doit cependant refléter un transfert effectif des compétences et de ressources aussi bien humaines que financières.
- 7.2 Le processus de décentralisation se heurte cependant à des défis divers et surtout notamment (i) la production de services publics accessibles et de qualité au profit des populations, ce qui passe par le renforcement des capacités locales et par le parachèvement de la déconcentration ; (ii) la transformation des collectivités territoriales en cadres de promotion des économies locales qui est conditionnée par la mobilisation appropriée des ressources financières ; (iii) l'érection des collectivités territoriales en cadres de promotion d'un développement durable avec un accès équitable aux ressources nationales.
- 7.3 **Le secteur informel.** Le secteur informel (SI) au Burkina Faso, regroupe toutes les unités qui ne sont pas enregistrées et qui comprennent les micro et petites entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 15 millions de FCFA. Comme dans d'autres pays, il est marqué par la pluriactivité et occupe en particulier un grand nombre de femmes. L'importance du SI au Burkina n'est plus à démontrer. Il offre des opportunités pour la réduction du problème de chômage, la lutte contre la pauvreté et une certaine redistribution équitable des revenus, et l'approvisionnement des ménages urbains à faible pouvoir d'achat en biens et services. Il contribue pour environ 30 % à la création de la richesse nationale, et demeure un pourvoyeur d'emplois, avec un taux de 11% en 2003.
- 7.4 Dans la tentative de favoriser sa transformation en secteurs formels, l'Etat a engagé des réformes fiscales en sa faveur en 1993. Toutefois ces réformes ont été contreproductives et ont plutôt provoqué une baisse relative de la production du secteur. De l'avis des opérateurs économiques tant du secteur formel que de l'informel, le passage du secteur informel vers le secteur formel est très coûteux avec les pesanteurs de la fiscalité, de la concurrence, et des exigences comptables, etc. Le secteur informel repose sur les valeurs socio-culturelles et le mode d'organisation socio-économique traditionnelle. Par conséquent, l'Etat devrait faire preuve d'inventivité pour promouvoir des stratégies dictées par ses besoins spécifiques, afin de faire du SI un partenaire dans la mise en œuvre des politiques économiques.

- 7.5 **La Modernisation de l'Etat.** La question de la modernisation de l'Etat et de la société constitue sans doute l'un des enjeux majeurs de la bataille pour l'avènement d'un Burkina Faso émergent à l'horizon 2025. En effet, la matérialisation de cette vision est tributaire d'une mutation profonde des institutions, des appareils administratifs et de l'environnement économique et social. L'adoption d'une Politique Nationale de Bonne Gouvernance en août 2005 suggère la mise en place d'une approche globale, intégrée et systémique, assise sur le socle démocratique et intégrant la dimension prospective dans la quête du développement. Le défi est de savoir quel type de réformes il faut mener en vue d'établir l'adéquation entre stabilité politique et démocratique d'une part, développement et prospérité économique d'autre part. L'autre question, non moins importante, se rapporte à la marge d'autonomie et de manœuvre, mais aussi des capacités institutionnelles dont disposerait l'Etat burkinabè pour conduire ces réformes, dans la perspective d'un développement endogène.
- 7.6 Le principal pari est d'offrir un modèle de société viable et durable, transcendant les seules préoccupations de l'élite pour prendre en charge les besoins quotidiens et demandes de mieux-être des masses populaires. La clairvoyance du leadership, l'utilisation transparente et efficace des ressources nationales, la reddition systématique des comptes (Etat, ONGs et associations) et la lutte acharnée contre la corruption apparaîtront alors comme des gages de la volonté irréfutable de « modernisation » de l'Etat et de la société.
- 7.7 La réussite dépendra aussi des modalités de conduite des réformes, de la pertinence des procédures mises en œuvre, de l'appropriation de celles-ci et de la rigueur de leur suivi évaluation. Ce qui suppose l'existence d'une stratégie de communication caractérisée par le développement de la capacité d'écoute et de dialogue critique, de concertation, d'échanges transparents et de co-décision ; processus à travers lesquels l'Etat devient un partenaire de la société civile et de toutes les autres parties prenantes. C'est à ce prix que *la vision « d'une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale »* reflétée par l'étude prospective « *Burkina Faso 2025* » aurait des chances réelles de maturation.
- 7.8 **La corruption.** Les études menées montrent que la corruption au Burkina Faso est tentaculaire et affecte tous les domaines de la gouvernance. Les rapports publiés chaque année depuis 2000 par le Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-LAC) sur la prévalence de la corruption dans les différents secteurs de la vie socio-économique, montrent l'ampleur grandissante de ce fléau au fil des années. De même, le rapport national du PNUD sur le Développement Humain au Burkina Faso de 2003 qui porte sur « la Corruption et le Développement Humain » analyse les différentes facettes de la corruption au Burkina, et confirme une image peu reluisante de la situation de ce fléau. Face à cela, l'Etat a essayé de prendre ses responsabilités.
- 7.9 Sur le plan du cadre juridique de lutte contre la corruption, le Burkina Faso a adhéré, signé ou ratifié divers instruments régionaux et internationaux, portant

sur la prévention et la lutte contre la corruption. De même, il a adopté des mesures internes d'ordre institutionnel, légal et politique pour tenter d'éradiquer le fléau. Sur le plan institutionnel, en plus des organes classiques de contrôle interne et externe portant sur la gestion budgétaire, le gouvernement a créé une institution spécifique « la Haute Autorité de Coordination de la Lutte Contre la Corruption ». Toutefois, la persistance et même l'impunité de ce problème témoignent de l'inefficacité de ces organes. L'adoption d'une nouvelle politique en février 2008 et la mise en place de l'Autorité Supérieure de contrôle d'Etat doté de larges pouvoirs visent à renforcer le dispositif existant.

- 7.10 L'ampleur de la corruption au Burkina Faso présente un danger pour la paix et la concorde civiles. Elle constitue aussi un frein au développement harmonieux et à la prospérité durable du pays. Par conséquent, la lutte contre la corruption est un combat qui concerne l'ensemble des composantes de la nation : le gouvernement, la société civile et le secteur privé. Ils devraient engager une large concertation en vue de la mise en œuvre d'une stratégie soutenue et concertée dans ce domaine.
- 7.11 **L'Aménagement du Territoire.** La construction du Burkina Faso de demain à l'horizon 2025 exige une reconfiguration de l'espace en fonction de ses potentialités actuelles et surtout du futur projeté. Dans ce contexte la question de l'aménagement du territoire doit faire face à certains enjeux et relever certains défis. Parmi eux, on peut citer (i) la forte croissance démographique ; (ii) la pression continue sur les sols cultivables dont la dégradation s'intensifie sous l'effet de la culture du coton; (iii) l'enclavement externe et interne ; (iv) la sous urbanisation, la part de la population urbaine étant de 20.5 % en 1996 et de 22.6 % en 2006 ; (v) la question foncière avec les difficultés à mettre en œuvre la Réforme Agraire et Foncière (RAF); (vi) les écueils de la décentralisation / déconcentration; (viii) la prolifération des projets conçus selon les logiques des bailleurs de fonds ; (ix) le poids du façonnement historique de l'espace économique et du territoire national.
- 7.12 Conscientes de ces problèmes, les autorités burkinabé ont réalisé en juin 2007, l'«Etude du Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso» dont l'objectif majeur est la recherche de l'équilibre régional et de l'efficacité économique qui doit être appréhendée dans la perspective du développement durable. Elle s'applique aussi à l'intérieur de chaque région, ajustant croissance économique et démographique au capital écologique et humain de chacune d'elles. Le schéma directeur et les schémas régionaux définis par les autorités tentent de répondre à ces questions en tenant compte des potentialités de chaque région.
- 7.13 Mais la question majeure ici est celle du développement agricole, qui soulève le problème de l'irrigation et de la maîtrise de l'eau. Le Burkina Faso dispose d'un potentiel hydraulique souterrain important qui constitue une grande richesse peu exploitée. Des questions en amont comme celle du foncier et en aval, la gestion des périmètres et la commercialisation des produits, devraient être prises en considération.

- 7.14 Le problème de l'urbanisation est une question clé de l'aménagement du territoire. La population urbaine ne représente que 20 % de la population totale ; tandis que les zones rurales abritent près de 80 % de la population. Le taux de croissance dans la capitale, Ouagadougou, est proche de 5 % (4,86 exactement), celle des autres villes est de 3,4 %, tandis qu'elle est de 2,63 % en milieu rural. Cela montre que les villes et surtout la capitale exercent une forte ponction des revenus des zones rurales. Un grand défi du Gouvernement est de pouvoir renverser la tendance pour une distribution équitable des ressources et notamment des investissements.
- 7.15 En ce qui concerne la politique industrielle dans le cadre de l'aménagement du territoire, le potentiel le plus visible est celui de la valorisation des produits de l'agriculture. Le SNAT devrait permettre au Burkina de bien reconfigurer l'espace national avec un positionnement approprié de ses industries de manière à développer la multipolarité des centres de croissance.
- 7.16 **La Formation, la Valorisation et l'Insertion des Jeunes.** Selon le recensement de 2006, plus de la moitié de la population du Burkina Faso soient à 13 750 258 personnes avait moins de vingt ans en 2006, et près de 70% étaient âgée de 0 à 35 ans. Le Ministère de la Jeunesse et de l'emploi¹ note que cette population « mérite d'être prise en compte dans tous les projets et programmes de développement ». Mais les défis à relever pour la jeunesse du Burkina Faso sont énormes : (i) la question de l'emploi, 70% des chômeurs du Burkina Faso ayant moins de 35 ans, (ii) le chômage est d'abord un phénomène urbain au Burkina Faso, mais, c'est aussi un défi majeur pour les zones rurales où environ 40% des jeunes sont sous-employés, (iii) le système éducatif du Burkina Faso n'est pas en adéquation avec le marché de l'emploi, (iv) les conditions de travail des jeunes sont souvent précaires.
- 7.17 Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a créé un cadre de dialogue et de réflexion en 2005, le *Forum National des Jeunes* qui réunit chaque année le Chef de l'Etat et les représentants des jeunes autour des questions clés de développement comme l'entreprenariat, l'accès au crédit, la formation professionnelle. De même, une nouvelle « Politique Nationale en matière d'Enseignement et de formation Technique et professionnelle (EFTP) » a été adoptée. Ses principaux axes reflètent les recommandations du Forum des Jeunes : (i) la prépondérance des filières qui valorisent le potentiel économique local; (ii) l'adoption d'un statut adéquat pour les établissements et centres de formation; (iii) la création de liens fonctionnels entre les différents titres d'enseignement et la délivrance d'équivalences par rapport aux différents types de formation ; (iv) l'élargissement des catégories d'enseignant dans le sous-secteur de l'EFTP ; (v) l'utilisation rationnelle et efficiente des enseignants. L'opérationnalisation des plans d'actions s'effectuera entre 2009 et 2015.

¹ Pg. 3. Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi document intitulé : Forum National des Jeunes-Troisième édition. Thème: Promouvoir le civisme et le patriotisme de la jeunesse pour un développement durable et participatif.

- 7.18 L'initiative du Président du Faso de tenir annuellement un Forum avec les jeunes, pour se mettre à l'écoute des forces montantes de la nation est louable. Elle permet d'associer la jeunesse à la prise de décisions sur les politiques qui peuvent leur ouvrir des opportunités, mais aussi de pouvoir envisager des partenariats dans la mise en œuvre.
- 7.19 **La problématique du genre et de l'égalité des sexes.** Les femmes constituent la majorité de la population du Burkina, la clé de voûte de la famille et de la production agricole. Le Burkina Faso a ratifié un bon nombre des conventions tant internationales que régionales portant sur les droits des femmes. En adhérant à ces instruments, l'Etat Burkinabè s'est engagé à mettre en place un cadre juridique et un dispositif institutionnel conséquents, et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies susceptibles d'apporter aux Burkinabès, femmes et hommes, des opportunités équitables d'accès au DHD.
- 7.20 Des actions notoires ont été initiées, mais, bon nombre d'instruments restent inopérants, faute de mesures appropriées de mise en application et d'appropriation par tous les acteurs, spécialement par les populations bénéficiaires. En effet, très peu de femmes ont conscience de l'existence de ces instruments et encore moins d'en avoir une éventuelle jouissance. Cela est imputable à la persistance des pesanteurs socioculturelles en défaveur de la femme et au taux d'analphabétisme élevé des femmes, soit 80% chez les jeunes filles et les femmes de plus de 15 ans, facteurs qui ont pour corollaire la faible participation politique et économique de la population féminine, notamment 5% au niveau des entités locales et 16% au niveau du parlement.
- 7.21 Les autorités du Faso devraient engager des politiques volontaristes pour élargir l'accès des femmes aux services sociaux de base et aux facteurs de production, afin d'en faire de véritables actrices informées et des bénéficiaires du développement. Le Panel recommande notamment des mesures de discrimination positive telle que l'instauration d'un système de quotas aux fonctions aussi bien électives que de nomination.
- 7.22 **La Diaspora, facteur de développement durable.** Actuellement, le nombre des Burkinabè à l'étranger est estimé à huit (8) millions de personnes environ, soit près des 2/3 de la population vivant au pays, ce qui en soi est un phénomène exceptionnel à l'échelle du continent africain. L'extrême degré d'attachement de la diaspora burkinabè à la « mère patrie » conjugué à son dynamisme et à son ingéniosité si appréciés au niveau de toute la région ouest-africaine, et ce dans tous les domaines d'activité, sont de puissants vecteurs pour accompagner l'ensemble des stratégies et politiques orientées vers les objectifs généraux de développement durable et de désenclavement du Burkina Faso.
- 7.23 En ce qui concerne les ressources financières, les statistiques récentes indiquent que les transferts de fonds de la diaspora s'élèvent à quelques 50 milliards de FCFA par an aujourd'hui, soit le tiers de ce qu'ils étaient au cours des deux dernières décennies.

- 7.24 Les autorités sont bien conscientes de l'immense potentiel de développement dont cette diaspora est porteuse. Cette conscience se traduit notamment par les efforts d'élaboration de la politique migratoire sous la responsabilité du Conseil National de Population, et la création du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE). C'est dans ce cadre qu'il faut espérer que la mise en œuvre de cette politique va donner une impulsion concrète pour enclencher la pleine participation des Burkinabè de l'étranger au développement économique, social et culturel de leur pays.
- 7.25 **L'insécurité juridique dans un Etat de Droit.** La sécurité juridique suppose une protection des droits individuels face à l'arbitraire et l'imprévisibilité de la puissance publique. Au nombre de ces droits figure le droit à une identité légale (acte d'état civil) qui fait de l'individu un être singulier en lui conférant des droits, mais aussi des obligations. Et une réelle citoyenne ne s'acquiert qu'à travers un acte légal qui permet à l'individu d'exercer des droits et d'assumer la responsabilité de ses actes. Selon le recensement général de la population de 2006, le taux d'enregistrement des naissances est de 59%. En d'autres termes, plus de quatre burkinabè sur dix ne sont pas enregistrés à l'état civil.
- 7.26 Quand l'identité légale manque, l'individu ne peut ni circuler librement (liberté d'aller et venir), ni exercer son droit de vote (liberté de choisir), ni établir un commerce ou créer une société (liberté d'entreprendre), accéder aux services sociaux de base, acquérir une propriété (demande de titre foncier, hériter des biens), ouvrir un compte en banque, trouver un emploi (droit au travail), ni former légalement une union (droit au mariage). C'est dire que l'acte d'état civil est un droit inaliénable de la personne humaine. Il est dès lors, de la responsabilité de l'Etat de prendre toutes mesures nécessaires pour en assurer la pleine garantie afin que chaque burkinabè soit détenteur d'une identité légale.
- 7.27 Le dispositif actuel d'identification avec l'utilisation des kits mobiles adaptés au milieu rural semble insuffisant au regard de l'ampleur du phénomène. Il y a urgence pour les pouvoirs publics de (i) organiser les audiences foraines, (ii) installer des centres spéciaux d'état civil au niveau des hôpitaux et maternités, (iii) mettre en œuvre un programme de sensibilisation des populations, (iv) informatiser les services qui gèrent les actes de naissance et les jugements supplétifs, (v) affecter dans les services d'état civil des agents mieux formés ayant des aptitudes professionnelles et morales irréprochables en leur donnant des moyens adéquats pour accomplir cette mission.
- 7.28 **La problématique de la E-gouvernance.** Le problème d'enclavement du Burkina tend à masquer les atouts liés à sa centralité géographique en Afrique de l'Ouest. Avec la Cyberstratégie nationale, certains des goulots d'étranglement actuels qui hypothèquent le désenclavement global et le rayonnement mondial du Burkina, pourraient être levés.
- 7.29 La Cyberstratégie nationale vise à contribuer à accroître, renforcer, approfondir et améliorer les processus démocratiques. Toutefois, pour que la

technologie moderne de l'information soit un instrument effectif de promotion de la bonne gouvernance il faut qu'elle repose sur une volonté affirmée de (i) créer des conditions pour une participation des citoyens à la prise de décision qui soit plus directe, plus ouverte de manière à favoriser une influence toujours plus élargie des citoyens sur les résultats attendus des politiques, (ii.) mettre en place des institutions et procédures qui favorisent la jouissance par tous les citoyens de leur droit à l'information, (iii.) accroître la transparence et l'imputabilité de l'ensemble des pratiques et processus qui sont constitutifs de l'espace public. Les efforts du pays ne sont pas encore arrivés à ces résultats.

Les Bonnes Pratiques

- Le Burkina Faso : Médiateur Régional et Artisan de la Paix en Afrique
- La semaine nationale de la citoyenneté
- Les comités anti-corrupcion dans la police Burkinabè
- Les Maisons de la Femme
- Lorsque les autorités donnent l'exemple !
- L'informatisation de la chaine de la dépense pour une gestion plus transparente
- Une bonne gestion de la trésorerie contribue à une meilleure prévisibilité du budget
- Une gestion transparente des douanes accroît la productivité de la fiscalité
- Unité Artisanale de Production GODE U.A.P.GODE
- Un Réseau des Caisses Populaires du Burkina, RCPB
- Le Forum National des Jeunes et ses conséquences sur la politique en matière d'emploi des jeunes

8. CONCLUSION

- 8.1 D'autres pratiques méritent une mention spéciale de la part de la MEP. Ce sont notamment la Journée Nationale du Paysan, le Forum Gouvernement et Syndicats, le Forum Gouvernement et Secteur Privé, la Semaine Nationale de la Culture, le Salon de l'Invention et de l'Artisanat de Ouagadougou, le Tour du Burkina Faso qui est devenu un événement sportif du cyclisme africain, et bien sur le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO).
- 8.2 Le Panel apprécie à leur juste mesure tous les efforts ainsi entrepris par les autorités du Burkina Faso pour faire face aux enjeux de la mise en œuvre du Programme d'Action, et relever les défis de la démocratisation et du processus de DHD avec beaucoup de détermination. Sur le chemin de cette construction il y a des contraintes et des risques auxquels le Burkina devra rester attentif et trouver des solutions pour mettre en exécution le plan d'action avec la

participation, et au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes. Cette détermination devrait se traduire effectivement à travers la levée de ces contraintes dont certaines pourraient même constituer des risques.

- 8.3 Parmi ces contraintes et risques, il faudrait souligner en particulier le mode de « verrouillage » du système de la démocratie et du pluralisme quelque peu étouffé par le poids omniprésent et la domination du parti majoritaire sur la scène politique burkinabè qui constitue un sujet de préoccupation. L'éloignement pernicieux entre les dirigeants et les institutions de la République d'une part, et les populations de l'autre fait le lit des inégalités croissantes sur le plan social en dépit d'une croissance soutenue de l'ordre de 6% sur une longue période. Viennent aussi s'ajouter les inégalités régionales ou géographiques qui alimentent le sentiment d'exclusion des avantages économiques de la croissance en défaveur des milieux ruraux ou des ensembles ethno-culturels qui correspondent à ces aires géographiques défavorisées. Sur le plan naturel, les aléas climatiques et la sahélanisation du pays constituent plus que des contraintes, mais des risques réels.
- 8.4 En plus de ces contraintes d'ordre interne, il y a aussi des contraintes et risques provenant de la dynamique de l'économie mondiale comme la flambée des prix du pétrole qui se conjuguent avec le coût élevé de l'énergie électrique et la volatilité des prix et du marché mondial du coton, une culture qui est très importante dans l'économie du Burkina Faso.
- 8.5 Au plan social, le taux de croissance démographique de 2,9% pèse sur les ressources. A cela s'ajoutent en un environnement sahélan aggravée par une croissance sans création d'emplois, mais accompagnée de chômage et de précarité de l'emploi dont les principales victimes sont cette jeunesse en pleine ébullition, qui ne se retrouve pas dans le projet de société en place. Et la faible implication de la femme dans les divers processus de développement politique, économique et social allourdit les contraintes qui jalonnent la mise en œuvre du programme d'action.
- 8.6 Cependant, une perspective optimiste illumine la dynamique de construction d'une économie émergente au Burkina Faso. Elle est fondée en particulier sur les atouts dont dispose le pays, et sur lesquels celui-ci devrait faire reposer ses chances de réussite dans la mise en œuvre de son programme d'action. Un des grands atouts du Burkina Faso est son peuple et sa confiance en ses capacités, avec le sens visionnaire de son leadership déterminé à changer le cours des choses. D'autres atouts comme le dynamisme du secteur informel burkinabè, l'appartenance du pays à des ensembles économiques et monétaires régionaux, le dynamisme du mouvement associatif et la fierté des valeurs culturelles du peuple burkinabè se conjugent pour nourrir les chances de transformer l'espérance en une réalité partagée. Cette perspective optimiste est aussi fondée sur l'évaluation d'autres acteurs et partenaires tel que le Millennium Challenge Corporation qui trouve que le pays fait des progrès sur dix des dix sept critères de performance dans les trois catégories de politiques considérées. Le Burkina Faso devrait donc bâtir sur ces atouts et ces avancées pour relever les défis et les contraintes.

Les atouts

- 8.7 Le Burkina Faso a des atouts tant sur les plans politique, économique que sociaux:
- a. La stabilité politique du Burkina Faso est un atout de tout premier ordre sur lequel il peut baser la construction d'un pays émergent à l'horizon 2025.
 - b. Un peuple qui a su développer la foi en ses propres capacités et en particulier ses capacités au travail.
 - c. Le rôle de plaque tournante dans le traitement des crises sous-régionales en raison de la respectabilité de ses leaders.
 - d. L'important potentiel agro-pastoral qu'il faut valoriser pour répondre à ses propres besoins, mais aussi en produits exportables dans la sous-région et sur le marché mondial.
 - e. La valorisation de son potentiel culturel en produits exportables avec des manifestations culturelles à portée régionale et internationale.
 - f. La centralité géographique en Afrique de l'Ouest, avec son héritage de pays de transit, de carrefour commercial et culturel.
 - g. La capacité de maîtrise de l'eau et des autres ressources naturelles du sol et du sous-sol que le pays a développée ces dernières années.
 - h. Le sens visionnaire de son leadership qu'il faudra renforcer pour en faire une force de transformation de la société vers des lendemains meilleurs.

Les défis

- 8.8 Le pays devra compter sur ces atouts pour relever un certain nombre de défis majeurs parmi lesquels:
- (i) Le « déverrouillage » du champ politique un peu étouffé par le poids omniprésent du parti majoritaire;
 - (ii) la gangrène de la corruption qui éloigne les gouvernants des gouvernés, et qui mine tous les efforts de réforme;
 - (iii) l'insignifiante implication de la femme et de la jeunesse dans le processus de développement comme partenaires et acteurs à part entière;
 - (iv) une gouvernance politique et démocratique qui délivre peu de dividendes de la sécurité juridique et physique, la sécurité alimentaire, quant à la sécurité économique, la sécurité sociale et la sécurité environnementale des populations;

- (v) l'absence d'un consensus autour de la vision définie qui est la construction d'une économie émergente à l'horizon 2025;
- (vi) la transformation du handicap de l'enclavement en atout du développement;
- (vii) la capacité de mobilisation et de coordination de ressources, aussi bien humaines, matérielles, naturelles que financières;
- (viii) le choix des partenariats avec le secteur privé pour l'investissement de l'entreprise dans des créneaux porteurs;
- (ix) promouvoir le transfert des capitaux des Burkinabè de l'extérieur comme levier dans la croissance économique distributive;
- (x) l'insertion du secteur informel dans l'économie comme partenaire de la marche vers une société économiquement émergente;
- (xi) la capacité du pays à assurer et à maintenir une croissance non seulement élevée, mais aussi durable, inclusive, participative et distributive;
- (xii) la maîtrise de la « nature sahéenne » par une politique environnementale appropriée transformant le sahel burkinabè en terre fertile.
- (xiii) la maîtrise des pesanteurs culturelles qui peuvent freiner ou contrecarrer;
- (xiv) les efforts et les progrès de DSE;
- (xv) la répartition spatiale inéquitable de la population qui fait que le Burkina est un pays dont la population est à forte dominante rurale;
- (xvi) la transformation de la jeunesse, majorité de la population burkinabè en un atout dans le dynamisme de transformations structurelles.